



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FORFAIT MOBILITE DURABLE

Attestation sur l'honneur

Nom :

Prénom :

Corps / grade / statut :

École / Établissement / Service d'affectation :

J'atteste sur l'honneur utiliser en 2020, à l'occasion de mes déplacements entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail, pour un nombre de jours au moins égal à 50, l'un des moyens de transport suivants :

Un cycle ou cycle à pédalage assisté personnel,

Ou

Covoiturage (conducteur ou passager).

Préciser dans tous les cas la période d'utilisation du mode de transport ouvrant droit au FMD en 2020¹ :

Joindre en cas de covoiturage l'un des justificatifs suivants :

- un relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage ;
- une attestation sur l'honneur du covoitureur en cas de covoiturage effectué en dehors des plateformes professionnelles ;
- une attestation issue du registre de preuve de covoiturage (<http://covoiturage.beta.gouv.fr/>).

Fait à _____, le _____

Signature de l'agent :

Visa du supérieur hiérarchique :

Attestation à adresser à votre service de gestion sous couvert de votre chef de service, chef d'établissement, directeur de CIO ou IEN de circonscription

¹ Le forfait mobilité durable (FMD) ne peut pas être attribué cumulativement, au titre d'une même période, avec la prise en charge des frais d'abonnement de transport public ou de service public de location de vélo. Pour la seule année 2020, l'attribution successive de ces avantages pour deux périodes distinctes est possible (exemple : prise en charge des frais d'abonnement de janvier à juin, puis du FMD de juillet à décembre).